

# Année 2024-2025

### **Tarifs**

## cantine & périscolaire

Le choix des jours de cantine et des horaires de sortie à partir de 16h30 s'entendent pour l'année scolaire entière.

Tout changement durable pour le trimestre suivant doit faire l'objet d'une demande écrite par mail, à <u>adekerros@sg-asnieres.com</u> avant les vacances de Noël et les vacances de Pâques.

#### Trois horaires de sorties, à noter au dos du carnet de liaison :

- Sortie après les cours : de 16h20 à 16h30 et deux lieux, selon les niveaux
- Sortie à 17h00 après le temps du goûter de 16h20 à 17h00 (facturation au forfait à l'année) au 3 rue de Verdun. Le gouter est à fournir par les parents.
- Sortie à 18h10 après le temps du périscolaire :
  - > études surveillées
  - ateliers périscolaires
  - > études Alpha

#### LES TARIFS du PERISCOLAIRE au forfait (à l'année)

Si Inscription à une activité périscolaire (dont étude Alpha) : l'enfant reste à la garderie (temps du gouter fourni par la famille) de 16h30 à 17h00, facturation au forfait.

| Garderie/étude                       | 1<br>jour/semaine | 2<br>jours/semaine | 3<br>jours/semaine | 4<br>jours/semaine | Présence occasionnelle<br>(Coupon bleu à compléter<br>pour s'y inscrire) |
|--------------------------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--|
| Garderie de<br>16h20 à 17h00         | 64€               | 128€               | 193€               | 258€               | 5€   |
| Garderie + étude<br>de 16h20 à 18h10 | 214€              | 428€               | 643€               | 857€               | 16€  |

### LES TARIFS de la CANTINE

| ½ pension (DP) | Prix du repas selon le forfait<br>choisi en début d'année<br>DP 1, 2, 3 ou 4 jours | <b>Prix du repas exceptionnel</b><br>Hors forfait<br>Coupon orange à compléter |  |
|----------------|--|--|--|
| Maternelle     | 8,26€  | 10,17€   |  |
| Elémentaire    | 8,50€  | 10,17€   |  |

PAI alimentaire <u>sur prescription médicale</u> : merci d'en informer madame Moreau, infirmière : <u>infirmerie@sg-asnieres.com</u> (cf convention financière & document sur le site à compléter).

Absence à la cantine : le repas non consommé est un repas non facturé. Toute présence ou absence occasionnelle au self doit être informée via le coupon (pour l'élémentaire) ou mot (pour les Maternelle)

